



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 17 SEPTEMBRE 2020
18 heures 00**

Date de la convocation : 10 septembre 2020

**Nombre de membres « syndicat » : 25
Nombre de présents « syndicat » : 13
Excusés « syndicat » : 7
Pouvoirs « syndicat » : 12**

**Nombre de membres « asst » : 20
Nombre de présents « asst » : 10
Excusés « asst » : 10
Pouvoirs « asst » : 6**

**Nombre de membres « AEP » : 6
Nombre de présents « AEP » : 4
Excusés « AEP » : 2
Pouvoirs « AEP » : 1**

Points inscrits à l'ordre du jour

- Encaissement chèque ORANGE (20/026) - délégués « syndicat »
- Renouvellement opération « récupérateurs d'eau pluviale » (20/027) - délégués « syndicat »
- Vente Bâtiment 9 rue Jeanne d'Arc à Homécourt (20/028) - délégués « syndicat »

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le compte rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué «Asst » de la commune de sainte Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le quorum relatif aux délégués « Asst » n'étant pas atteint, les délibérations correspondantes ne sont pas présentées au vote des élus, et feront l'objet d'une réunion ultérieure.

Points soumis à délibération

➤ **Encaissement chèque ORANGE (20/026)**
Délégués « syndicat »

M. le président explique au comité que la société ORANGE, avec lesquelles le syndicat travaille (remboursement trop payé) a émis un avoir par chèque. Aussi, il est proposé d'autoriser l'encaissement de ce chèque selon la répartition suivante :

- Orne Aval (Ets 465) : 348.49 €

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent l'encaissement de ce chèque selon la répartition suivante :

- Orne Aval (Ets 465) : 348.49 €

➤ **Renouvellement opération « récupérateurs d'eau pluviale » (20/027)**
Délégués « syndicat »

M. le président rappelle qu'Orne Aval avait souhaité s'associer aux démarches communales qui visent à organiser des opérations de sensibilisation de sa population à la maîtrise et utilisation des ressources en eau. De ce fait, un règlement intérieur relatif à ces opérations a été acté (délib 09/029).

Cette opération arrivant à son terme, il est proposé de procéder au renouvellement de cette opération (mêmes modalités que précédemment) pour l'ensemble du mandat actuel à concurrence de la somme budgétée annuellement (soit 2000 €).

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le renouvellement de l'opération relative aux récupérateurs d'eau pluviale tel qu'expliqué et joint.

➤ Vente Bâtiment 9 rue Jeanne d'Arc à Homécourt (20/028)

Délégués « syndicat »

M. le président explique au comité que ce bâtiment -inhabité depuis fin 2013 - est actuellement en vente par l'intermédiaire d'une agence.

Un acquéreur nous propose d'acheter la surface restante (88,67m²) pour la transformer en logement pour 43 000 €.

Les frais d'agence s'élevant à 4 000 €.

Il vous sera proposé d'autoriser le président à vendre cette surface, et à régler l'agence pour ses honoraires.

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorisent le Président à cette vente partielle du bâtiment sis 9 rue Jeanne d'Arc à HOMECOURT (Ivt 42) tel que précisé ci-dessus.

Points non soumis à délibération

- Visite des puits d'AEP

Une visite de puits d'Haropré & cote des roches sera proposée ultérieurement aux élus

- Visite de la STEP

Une nouvelle visite pourra être programmée pour les élus indisponibles ce jour, Prendre attache avec le directeur

- Encaissement SOGEA BTP pour 21 615,43 € suite à décision de justice

La procédure judiciaire à l'encontre de SOGEA concernant les infiltrations d'eau dans le local surpresseur est arrivée à son terme. Par décision de justice SOGEA a été condamné à verser un montant de 21 615,43 €.

- Encaissement de 24 667 € - CSPE

La consommation globale d'électricité d'Orne Aval nous classe en installation électro-intensive. Orne Aval est éligible au taux réduit de CSPE (Contribution Service Public Electricité)

Taux normal : 0.0225 €/Kwh / Taux réduit : 0.0075 €/Kwh

Pour l'année 2019 le montant du remboursement s'élève à 24 667,00 €.

- Convention avec la commune de Batilly

La commune nous a sollicité pour un soutien technique & administratif

Une convention a ainsi été actée entre les 2 parties.

Les demandes formulées par la commune comprend différents domaines tels que : l'entretien des avaloirs lors de campagnes, des interventions ponctuelles sur les avaloirs, l'aide à la rédaction du Rapport sur la qualité du service (RPQS), l'aide à la déclaration LEMA de l'Agence de l'eau Rhin Meuse (reversement des sommes perçues),....

NB : Orne Aval gère déjà les boues de Batilly depuis 2011.

- Membres de la commission « solidarités »
Sont membres : Mesdames Oreillard et Jamain & Messieurs Campagnolo, Macédo et Chechetto
NB : 1 réunion au moins tous les 2 mois
1^{ère} réunion : mardi 22/09 à 14h00

Le président lève la séance à 19h00

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Ste Marie aux chênes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

